

DOCUMENTS A FOURNIR DOSSIER DE MICROCREDIT PERSONNEL ACCOMPAGNE « PARCOURS CONFIANCE »

Documents d'identification :

- Photocopie du livret de famille
- Carte d'identité, ou carte de séjour, ou passeport (documents en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois – en priorité quittance de loyer (ou tél, eau, EDF...)

(Si hébergement chez un tiers, une attestation d'hébergement + pièce d'identité en cours de validité du logeur + bail de location ou taxe foncière)

- Imprimé de résidence fiscale - auto-certification destinée aux personnes physiques- (imprimé vierge fourni par Parcours Confiance à compléter par l'emprunteur)
- Justificatif de la capacité (ex : si majeur incapable : jugement.)

Documents concernant les revenus :

- Trois derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Justificatif des prestations familiales ou toutes autres prestations
- Justificatif des pensions perçues
- Dernier avis d'imposition (l'ensemble des pages)

Documents concernant les charges financières :

- Quittance de loyer
- Justificatifs des crédits en cours (offres de prêt et tableaux d'amortissement)
- Justificatifs des autres dettes en cours
- Justificatifs des charges fixes (EDF, GDF, téléphone, abonnements, assurances, impôts locaux...)

Autres documents ou informations :

- Justificatif de l'objet de la demande de crédit (bon de commande, devis, facture,...)
- Relevés des comptes bancaires indiquant le solde fin de mois (3 derniers mois obligatoirement)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Permis de conduire (si financement d'un véhicule)
- Justificatif de l'apport personnel (le cas échéant)
- Si surendettement :
 - ✓ Procédure de rétablissement personnel (PRP) : copie du jugement et tableau des dettes concernées (liste des créanciers et montants)
 - ✓ Plan conventionnement de redressement : le débiteur doit fournir un accord écrit de la Banque de France l'autorisant à prétendre à un financement microcrédit ainsi que la copie du plan de remboursement en cours. La CEBFC remettra, à cet effet, un document non contractuel qui reprendra, à titre informatif, les seuls caractéristiques du prêt souhaité, sans que cela n'engage en aucun cas notre établissement.